

L'honorable Président dit alors:

*Honorables membres du Sénat,*

*Honorables membres de la chambre des communes,*

J'ai reçu l'ordre de vous informer que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada ne juge pas à propos de vous exposer les objets pour lesquels il a convoqué le présent Parlement du Canada, avant que la Chambre des communes ait choisi son Orateur, suivant la loi; mais, à trois heures cet après-midi, Son Excellence exposera les objets de la convocation de ce Parlement.

Les Communes se retirent.

Il plaît à l'honorable Député l'Administrateur du Gouvernement du Canada de se retirer.

Le sénat reprend sa séance.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication, comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL  
OTTAWA

le 30 septembre 1974

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada arrivera à l'entrée principale du Palais du Parlement à 14h.35 aujourd'hui, le 30 septembre 1974, et que lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement le trentième Parlement du Canada.

Veillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ESMOND BUTLER

*Chef du Cabinet du Gouverneur général.*

L'honorable

Le Président du Sénat,  
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Godfrey, que le Sénat s'ajourne maintenant jusqu'à deux heures trente cet après-midi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.